

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 19 MAI 2017**

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	présent	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	excusé	Mandat à M.BARBIER
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	excusé	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	excusé	Représenté par M. PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	excusé	Représenté par M.TACHAU
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	présent	
Représentant des Conseils départementaux	BENEDINI CATHERINE	excusée	
Représentant des Conseils départementaux	CHRISTOPHE Paul	excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François	présent	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP ou son représentant	DEBATTE Magali	excusé	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	excusé	Représenté par Mme SCAMPS
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	excusé	Représenté par M. ASSET
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	AUBEL Christophe	excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	excusé	Représenté par M. GREGOIRE
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		présent	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		excusé	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		excusé	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de M. AGBEKODO, D. MARTIN, V. VALIN, P. BIZAIS, V. CAPPELLE, K. VALLEE, H. VERHAEGHE, S. JOURDAN, E. CHEVILLARD, O. JERUZALSKI, F. BLIN, L. LEMAIRE, V. LEROY, A. DOLLET, C. HALKETT, C. CELARY, G. LESSENS.		présent	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 19 MAI 2017**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2016	X				Adoption à l'unanimité. Pas de remarque.
2.1	2.1.1	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA (18516)		AF			Avis favorable à l'unanimité, transmission au CA du 23 juin 2017.
2.2	2.2.1	ETUDES GENERALES (18586)		AF			Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X310, pour 1 dossier : la représentante de M. TOULHOAT, Mme SCAMPS (33712.00) Avis favorable à l'unanimité, transmission au CA du 23 juin 2017.
3.2	3.2.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (18542)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. ROUSSEL – Prst SYMCEA (99879.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. SKIERSKI (99747.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. RAOULT (99960.00), Conseiller municipal de Le Quesnoy Adoption à l'unanimité.
3.3	3.3.1	CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES (18544)	X				Adoption à l'unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.4	3.4.1	ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'EROSION (18539)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 1 dossier : M. ROUSSEL – Prst SYMCEA (30562.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 2 dossiers : M. DEFLESSELLE (99829.00, 99830.00, en tant que Vice –Président de la Com de Com du territoire Nord Picardie) Adoption à l'Unanimité.
3.5	3.5.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (18546)	X				Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 2 dossiers : M. BARBIER (99876.00, 99877.00) Adoption à l'Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.5.2	17-I-005	INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (18519)	X				Adoption à l'unanimité. Article 1 : Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. BARBIER (99975.00) Article 3 : Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT en que président délégué du Syndicat Mixte (PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS) Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. DUJARDIN en que membre du Comité syndical (PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS) Article 4 : Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. DUJARDIN en que membre du CA de la Fédération des chasseurs (FEDERATION REG CHASSEURS HAUTS DE FRANCE) Article 2 (sous validation CA du 23-06-2017 – c.f. délibération n°17-A-..., 18577) : Ne participe pas au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. FLAJOLET (30526.00) en tant que conseiller communautaire Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) lignes X243 pour 1 dossier : M. DISSAUX (30559.00)

R

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
							Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : le représentant de M. GUIMBAUD, M. ASSET (30594.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. BARBIER (99973.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT (30545.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. SKIERSKI (30626.00) Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. ROUSSEL (30702.00)
3.5.3	17-A-...	INITIATIVES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (18577)		AF			c.f. dossiers liés de l'article 2 de la délibération n°17-I-005, 18519. Adoption à l'Unanimité.
3.6	3.6.1	PREVENTION DES INONDATIONS (18548)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X244, pour 1 dossier : M. PATRIS (33710.00) Adoption à l'Unanimité.

134

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.7	3.7.1	17-I-007	ACQUISITION FONCIERE DES ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (18547)	X				Adoption à l'Unanimité.
3.8	3.8.1	17-I-008	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (18545)	X				Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X246, pour 1 dossier : M. SKIERSKI (99748.00) Adoption à l'Unanimité.
4.2	4.2.1	17-I-009	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE (18543)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. FLAJOLET – Délégué AG SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys (1221601) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. DISSAUX – SYMSAGEL (1221601) Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. PATRIS (3062400) Adoption à l'Unanimité.
5.1	5.1.1	17-I-010	EPURATION INDUSTRIELLE (18587)	X				Adoption à l'Unanimité.
	5.1.2	17-I-011	OPERATION COLLECTIVE SUR LES ORQUES DE CAIX (80) ET POTTE-MORCHAIN (80)(18580)	X				Adoption à l'Unanimité.

Handwritten signature and initials

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.2	6.2.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION (18555)	X				Adoption à l'Unanimité.
6.3	6.3.1	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (18573)	X				Adoption à l'Unanimité.
6.5	6.5.1	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (18634)	X				Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 1 dossier : M. DISSAUX en tant que Vice-Président de la CAPSO (99962.00) Adoption à l'Unanimité.
6.6	6.6.1	REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (18560)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. DETOURNAY (30642.00) Adoption à l'Unanimité.
6.7	6.7.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE (RRPC) DANS LES COMMUNES ORQUE (18550)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X123, pour 1 dossier : M. PATRIS (30674.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X123, pour 1 dossier : M. RAOULT (30697.00, 30698.00, 30699.00) Adoption à l'Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7.2	7.2.1	17-I-017 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (18527)	X				Adoption à l'Unanimité.
7.3	7.3.1	17-I-018 ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (18576)	X				Adoption à l'Unanimité.
7.4	7.4.1	17-I-019 PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'APPEL A PROJETS SUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (18537)	X				Adoption à l'Unanimité.
	7.4.2	17-I-020 PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'APPEL A PROJETS SUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (18552)	X				Adoption à l'Unanimité.
7.5	7.5.1	17-I-021 SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (18532)	X				Adoption à l'Unanimité.
7.6	7.6.1	17-I-022 ECONOMIE D'EAU ET RECHERCHE DE FUITES (18536)	X				Adoption à l'Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8.2	8.2.1	POLLUTIONS DIFFUSES (18584)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 4 dossiers : M. ROUSSEL (99979.00, 99980.00, 30558.00, 30683.00) Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 2 dossiers : M. FAICT (99918.00, 99978.00) Adoption à l'Unanimité.
8.3	8.3.1	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE (18603) DOSSIER N° 99754	X				Adoption à l'Unanimité.
	8.3.2	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE (18605) DOSSIER N° 99753	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X185, pour 1 dossier : M. DETOURNAY (99753.00) Adoption à l'Unanimité.
	8.3.3	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE (18601) - dossier n° 99737	X				Adoption à l'Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8.3.4	17-I-027	SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST PNR AVESNOIS (18599) - dossier 99743	X				Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X185, pour 1 dossier : M. RAOULT (99743.00) en que président délégué du Syndicat Mixte Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X185, pour 1 dossier : M. DUJARDIN (99743.00) en que membre du Comité syndical Adoption à l'Unanimité.
8.3.5	17-I-028	SOUTIEN AGRICOLE BIO ET AGROFOREST PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE (18597) - dossier n°99745	X				Adoption à l'Unanimité.
8.3.6	17-I-029	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE (18607) - DOSSIERS REFUSES	X				Adoption à l'Unanimité.
8.3.7	17-I-030	SOUTIEN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE (18606)	X				Version modifiée remise sur table : 7 dossiers au lieu de 8 présentés dans le dossier de séance. Dossier Société Coopérative Agricole NORABIO retiré (courrier de la structure et délibération modifiée remise sur table) Adoption à l'Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8.4	8.4.1	17-I-031	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (18583)	X				Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X187, pour 1 dossier : M. ROUSSEL (30625.00) Adoption à l'Unanimité.

39

✓

Ordre du Jour

Points décisionnels :

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2016

2 - Ecologie du milieu :

2.1 - Situation des engagements (ligne X32)

2.1.1 - Participation financière pour le suivi du Marais Audomarois (SMAGE Aa)(Ligne X321)

2.2 - Situation des engagements (ligne X31)

2.2.1 - Participation financière pour le suivi de la qualité du Marais d'Isle à St Quentin (CEREMA)(Ligne X310)

2.2.2 - Redélimitation des masses d'eaux souterraines par le BRGM (Ligne X310)

3 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

3.1 - Situation des engagements (ligne X24)

3.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

3.3 - Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)

3.4 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

3.5 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

3.6 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

3.7 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

3.8 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

4 - Appui à la gestion concertée :

4.1 - Situation des engagements (ligne X29)

4.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

5 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

5.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

6 - Épuration publique :

6.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)

6.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

6.3 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

6.4 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)

6.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

6.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

6.7 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets raccordement au réseau public de collecte dans les communes ORQUE (ligne X123)

7 - Eau potable :

7.1 - Situation des engagements (lignes X21, X23 et X25)

7.2 - Participation financière en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)

7.3 - Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

7.4 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets organisation territoriale des compétences locales de l'eau (lignes X120 et X250)

7.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

7.6 - Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (ligne X252)

8 - Lutte contre la pollution d'origine agricole :

8.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

8.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

8.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

8.4 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9h38.

M. VALIN précise que suite à l'évolution de l'organisation de l'Agence et des missions, M. Sébastien LABRUNE ne participera plus à la CPEA, il est remplacé par M. Patrice BIZAIS qui traitera désormais les sujets agricoles avec son équipe. M. DOLLET quant à lui, a pris des missions de planification et de programmes.

M. GALTIER évoque l'état des présences et explique que M. Alain SIX a donné mandat à M. Luc BARBIER. Il rappelle qu'un certain nombre de personnes est concerné par les conflits d'intérêts et donc ne pourra pas voter sur les délibérations qui les concernent. Il indique que les personnes concernées seront signalées sur les diapositives lors des présentations.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2016

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 04 novembre 2016.

Aucune remarque des administrateurs.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 04 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. ECOLOGIE DU MILIEU

M. DOLLET, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements des lignes X32 « écologie du milieu », et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

2.2 études generales situation des engagements de la sous ligne x310

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

2.2.1 Participation financière pour le suivi de la qualité du Marais d'Isle à St Quentin

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 (c.f. détails du point de présentation n°2.2.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● 2 dossiers de participations financières pour un montant de 148 994 €.

- 33718.00 CEREMA
- 33712.00 BRGM

M. HALKETT présente l'étude concernant le Centre d'Etudes et de Recherches et d'Expertises sur la

Mobilité et l'Aménagement. Il rappelle que l'Agence a signé avec le CEREMA une convention cadre en fin d'année 2016 qui proposé dans les grandes lignes différents projets et notamment l'étude qui est présentée.

M. DOLLET présente l'étude du BRGM, il précise que cette étude entre dans le cadre de l'état des lieux requis par la directive cadre sur l'eau.

REMARQUES ET DEBATS

Concernant l'étude du BRGM,

M. LEMAY demande s'il y a un risque que les objectifs soient modifiés par rapport à ce qui est défini initialement dans le cadre de la directive cadre. Il rappelle que les masses d'eau étaient la base des objectifs.

M. DOLLET souligne qu'il s'agit de recalculer les masses d'eau et non de les revoir, afin de les inclure à la base de données nationale.

Mme SCAMPS (BRGM), autorisée par le Président à intervenir précise qu'il s'agit essentiellement de lever certaines incertitudes quant à l'ancien référentiel de 2004.

La délibération « ETUDES GENERALES »

avec ses 2 dossiers

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 23 juin 2017.

Sauf autorisation, N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X310, pour 1 dossier : la représentante de **M. TOULHOAT, Mme SCAMPS**.

2.1.1 Participations financières en faveur de l'écologie du milieu (ligne X321)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 (c.f. détails du point de présentation n°2.1.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 45 000 €.

- 3371300 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA

M. HALKETT présente l'étude du SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA.

REMARQUES ET DEBATS

M. GREGOIRE remarque que seules des analyses physico-chimiques sont prévues et demande s'il n'y aurait pas d'intérêt à faire des tests biologiques complémentaires sachant que la chimie est difficilement exhaustive en terme d'identification, et que les tests biologiques donnent des réponses globales de meilleure qualité.

M. HALKETT précise qu'il s'agit d'une étape initiale, que des suivis physico-chimiques et des études seront réalisés afin d'expliquer comment évolue la qualité et comment cela s'observe sur la biologie.

M. BARBIER indique que sur la partie biologie, un volet biodiversité sera traité et présenté par la Fédération de Pêche du Pas de Calais sur un suivi de 27 espèces de poissons sur deux années. Il indique qu'il y aura également un travail à long terme sur le suivi de la flore aquatique. D'autres

travaux sont prévus également sur les libellules dans le cadre de projets nationaux ou régionaux d'actions. Il indique que toutes les données seront capitalisées et enregistrées dans des bases de données afin de pouvoir interpréter certains résultats et avoir une vision globalisée de l'ensemble du territoire.

**La délibération « CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES
SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA »**

avec 1 dossier

(n°17-A-)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 23 juin 2017.

3. RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

M. VALIN précise que la présentation de Stéphane JOURDAN inclut également la présentation des dossiers « initiatives pour la biodiversité », lancés par le Conseil d'Administration depuis octobre 2016. Il précise que l'autorisation ouverte par le conseil d'administration était à hauteur de 2 M€, que cependant 6,5 M€ de dossiers ont été examinés. Il indique qu'une décision va être proposée afin d'ouvrir l'enveloppe à 6,5 M€.

M. LEMAY souligne qu'il est évident qu'il faut investir, mais qu'il faut cependant maintenir un équilibre global.

M. JOURDAN, en référence au point n°3 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements des lignes X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques », et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

3.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

3.2 Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● **14 dossiers de participations financières pour un montant de 1,648 M€.**

3052300	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CALAISIS
3057500	FEDERATION DU PAS DE CALAIS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
9857600	SYNDICAT INTER POUR L'AMENAGEMENT DE L'OMIGNON
9913200	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS
9913500	SI AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AIRAINES
9948500	SYNDICAT MIXTE AMEVA
9972200	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

9974700 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD
9974900 OCCOCHES
9985100 WATERINGUES 4 EME SECTION DU NORD
9987900 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
9996900 LE QUESNOY
9989100 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
9989100 7 EME SECTION WATERINGUES PAS DE CALAIS

REMARQUES ET DEBATS

M. LEMAY précise qu'il s'agit de dossiers classiques.

M. GREGOIRE demande s'il y a un processus d'instruction particulier à mettre en place en ce qui concerne la restauration et l'entretien.

M. JOURDAN précise qu'il s'agit de procédures soumises aux dossiers Loi sur l'Eau en fonction de la typologie des travaux et que systématiquement lorsque l'on intervient sur la propriété privée, il y a une procédure de déclaration d'intérêt général. Il souligne que les dossiers font l'objet d'une instruction conjointe au titre du code de l'environnement. Cette procédure dure entre 12 et 18 mois de traitement administratif.

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU »

avec ses 14 dossiers

(n°17-A-001)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA du 23 juin 2017.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : **M. ROUSSEL –Prst SYMCEA (99879.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : **M. SKIERSKI (99747.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : **M. RAOULT(99960.00), Conseiller municipal de Le Quesnoy**

3.3 Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 123 052 €.

99 724 ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE DOUAI

REMARQUES ET DEBATS

M. LEMAY s'interroge sur l'impact potentiellement négatif du curage de sédiments toxiques sur les nappes.

M. JOURDAN indique que cela fait partie de l'étude. Actuellement des études sont en cours à

l'Université de Lille I pour étudier l'impact des relargages des sédiments pendant les opérations de curage.

M. GREGOIRE mentionne qu'il est favorable à ce genre de projet qui est pratiqué sur le GPMD depuis 8 ans. Il indique qu'il y a des progressions en terme de développement durable et d'économie circulaire dans cette problématique.

Il souhaite attirer l'attention sur la terminologie qui est compliquée. Il précise que l'on parle de sédiments pollués, de sédiments toxiques, de déchets dangereux et non dangereux. Il indique que globalement les établissements qui travaillent sur ces sujets ont un souhait de bonne compréhension de cette terminologie qui est associée également à des seuils chimiques.

M. JOURDAN précise qu'est soumise également à la décision de la commission une plaquette qui est prévue pour expliciter les propos de Monsieur GREGOIRE.

M. LEMAY indique que M. GREGOIRE souhaite recevoir ce document.

La délibération « CURAGE DES SEDIMENTS »

avec 1 dossier

(n°17-A-002)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

3.4. Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.4. du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

• 8 dossiers de participations financières pour un montant de 455 204 €.

- 30562.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 99765.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 99767.00 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM
- 99795.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 99829.00 CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
- 99830.00 CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
- 99840.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 99889.00 CC DU VIMEU

REMARQUES ET DEBATS

M. LEMAY souligne qu'il s'agit d'un sujet très important et d'actualité compte tenu des inondations de la nuit.

La délibération « ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'EROSION »

avec ses 8 dossiers

(n°17-I-003)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X242,
pour 1 dossier : **M. ROUSSEL –Prst SYMCEA (30562.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 2 dossiers : **M. DEFLESSELLE (99829.00, 99830.00, en tant que Vice – Président de la Communauté de Communes du territoire Nord Picardie)**

Adoption à l'Unanimité.

3.5. Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 167 175 €.**

- 99876.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS
- 99877.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS
- 99948.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Pas de remarque

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec ses 3 dossiers

(n°17-I-004)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 2 dossiers : **M. BARBIER (99876.00, 99877.00)**

Adoption à l'Unanimité.

3.5.2 Participations financières initiatives en faveur de la biodiversité (X243)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.5.2 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

Pour décision et avis :

- **43 dossiers de participations financières pour un montant de 6,5 M €.**
- **11 dossiers de participations financières incomplets reportés.**
- **2 dossiers de participations financières incomplets refusés pour un montant de 0,08 M€ :**
 - Fédération régionale chasseurs Haut de France
 - Grégoire Nicolas (agriculteur)

M. JOURDAN précise qu'il est proposé aujourd'hui, l'engagement financier de 5 projets dans
Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2016

R

BC

l'enveloppe financière des 2 M€ qui était définie au départ. Il précise qu'il est proposé en terme d'instruction de présenter pour décision 43 projets pour une enveloppe de 3,7 M€ sous réserve que le Conseil d'Administration accepte d'augmenter l'enveloppe à 6,5 M€. Il souligne qu'aujourd'hui 11 projets n'étaient pas prêts et seront donc reportés. Deux dossiers sont refusés.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY rappelle que l'ajout de la biodiversité bouleverse le montant des aides apportées par l'Agence. Cela vient s'ajouter aux aides classiques. L'Agence va devoir s'adapter et faire avec ce qu'elle a.

M. VALIN indique que le Conseil d'Administration en parlera en septembre 2017 lorsqu'il fera une adaptation de programme. Il indique qu'au vu des demandes il faudra prendre des arbitrages. Il précise qu'aujourd'hui l'orientation qui est proposée est de retenir la totalité des dossiers présentés et que l'initiative biodiversité a des critères de priorités.

M. ROUSSEL indique que dans les zonages Natura 2000, les maîtres d'ouvrages peinent à trouver du financement. Si les financements sont ouverts à l'Agence, il risque d'y avoir beaucoup de demandes.

M. JOURDAN précise que les dossiers peuvent concerner des sites Natura 2000. Il indique qu'il s'agit ici de projets portés par les maîtres d'ouvrages sur des sites qui englobent des parcelles dont certaines peuvent être situées en zone Natura 2000. Il souligne que l'ouverture qui est proposée sur Natura 2000 peut permettre dans le cas des projets portés par des collectivités, de venir abonder pour la part Etat les financements prévus.

M. ROUSSEL précise que sa remarque porte uniquement sur l'ouverture au contrat Natura 2000 qui peut se voir doté d'une longue file d'attente.

M. FLAJOLET indique qu'il faut être vigilant pour ne pas se retrouver à devoir gérer des missions qui ne sont pas prioritaires. Il demande s'il n'y pas d'autres partenaires financiers potentiels. Il mentionne que la région était en train de réfléchir à une politique importante en matière environnementale, il demande si celle-ci peut-être associée à un certain nombre d'actions. Il indique que l'Agence se trouve dans une sorte de perspective nouvelle qui correspond à des missions nouvelles et à un terrain de jeux passionnant en terme de connaissance et d'innovations. Il indique qu'il faut garder dans la durée les moyens équitables de notre accompagnement financier.

M. JOURDAN indique en complément que les 5 dossiers font l'objet d'un cofinancement FEADER pour la majorité d'entre eux. Il reprend la présentation des cibles.

M. RAOULT demande une définition du terme « espace rétro littoraux ».

M. JOURDAN indique qu'il s'agit des milieux proches des estuaires, entre le milieu marin et les milieux continentaux.

M. RAOULT mentionne qu'il est bien de favoriser la biodiversité humide, qu'il est possible de dépenser beaucoup d'argent dans ce domaine. Il indique qu'il va falloir être très vigilant sur les critères. Il souligne qu'il faut favoriser la biodiversité humide à la biodiversité sèche.

M. GALTIER indique que le Comité de Bassin a amorcé le travail de préparation du 11^{ème} programme. Il souligne qu'il est important d'avoir une discussion sur le fléchage des financements, sur les masses financières et sur les critères. Il remarque beaucoup de questionnements sur Natura 2000 et autres, que ce sera l'objet des groupes de travail de se poser toutes les questions et apporter des réponses en cohérence sur les masses financières et les politiques du 11^{ème} programme. Il précise qu'il ne faut pas rater cette nouvelle opportunité ouverte par la loi sur la biodiversité. Il rappelle que la nature des recettes du 11^{ème} programme ne sera pas la même que celle que nous avons aujourd'hui. Il souligne qu'il y a une évolution envisageable au niveau des redevances. Il indique qu'il faut anticiper tout cela et aller de l'avant techniquement avec cette opportunité qui est offerte.

M. BARBIER se réjouit du succès de l'appel à projets et remercie les services de la région, de l'Agence et de l'Etat du travail de tri. Il indique qu'il va falloir de la rigueur dans les projets qui vont

être présentés et bien vérifier que certaines actions n'aient pas fait l'objet par le passé ou dans un futur proche d'un renouvellement d'actions. Il précise qu'il va falloir réfléchir à la durabilité des investissements pour les propriétés privées. Il demande également une certaine rigueur sur les indicateurs rivières.

M. LEMAY indique qu'il rejoint les propos de M. RAOULT sur la priorité à la biodiversité eau pour l'instant tant qu'il n'y a pas de nouvelles redevances définies pour la biodiversité en générale.

M. FLAJOLET précise que si l'on ouvre une nouvelle ligne budgétaire, il faut poser le principe de l'excellence.

M. DETOURNAY demande à avoir une double comptabilité pour un état de la biodiversité sèche et de la biodiversité humide.

M. JOURDAN confirme que c'est bien la délibération du Conseil d'Administration du 14 octobre 2016 sur le financement de la biodiversité terrestre qui s'applique. Il rappelle qu'il s'agit bien d'un appel à initiatives ouvert pour voir les projets qui pourraient arriver.

M. BARBIER indique qu'il y a possibilité de faire beaucoup de choses avec l'Agence de l'Eau, qu'il s'agit d'un bel outil. Il précise que si l'on veut préserver la biodiversité des zones humides, il y a des espaces périphériques qui doivent être pris en compte.

M. LEMAY propose d'ouvrir sur la biodiversité sèche et limiter afin d'avoir autant de biodiversité humide que de biodiversité sèche.

M. GALTIER précise qu'il n'est pas sûr que cela soit possible, il indique que la différence entre biodiversité sèche et humide est artificielle. Il mentionne qu'il faut avoir une approche plus globale et rappelle que le Comité de Bassin avait eu une approche plus systémique lors du débat sur le sujet. L'esprit de cet appel à initiatives est d'avoir une initiative et un côté expérimentation.

M. LEMAY souligne que l'on est tous d'accord pour engager mais qu'au vu de l'expérience, il faut être prudent lorsque l'on démarre quelque chose. Il indique qu'il faut trouver un juste milieu.

M. FLAJOLET indique qu'une formule nous permettrait de sortir de cette ambiguïté et propose « *que les services doivent garantir qu'il y a un équilibre et une complémentarité des biodiversités* ».

M. ROUSSEL indique que l'Agence n'a peut-être pas vocation à prendre la place d'autres financeurs et reprend l'exemple des boisements qui bénéficient d'un financement FEADER. Il précise qu'il est important de bien utiliser toutes les lignes et ne pas faire de doublons.

M. GREGOIRE demande si dans le cadre des projets, la vocation des espaces comme les zones humides et autres est bien définitive.

M. JOURDAN indique qu'il s'agit d'espaces gérés par des collectivités ou des associations. Il indique que la pérennité des usages est garantie de par nos financements. Il rappelle à M. ROUSSEL que tous les projets font l'objet de co-financement. Il souligne que l'Agence de l'eau ne vient pas en substitution mais en complément de programmes financiers.

M. GREGOIRE précise qu'il est important de souligner qu'il s'agit d'espace pérennisé. Il indique qu'au niveau de la biodiversité, il est préférable de rester dans une approche globale, qu'elle soit terrestre ou aquatique, avec les zones humides comme enjeux prioritaires. Il souligne qu'il serait intéressant d'avoir des discussions avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère différents projets et qui pourrait être un acteur du territoire y compris via les relations particulières qu'elle a avec d'autres maîtres d'ouvrages.

M. LEMAY indique que la question devait être soulevée car il n'y a pas de nouvelles redevances pour la biodiversité et il est important de mettre en avant les risques de notre équilibre économique.

M. VALIN précise que toutes les remarques vont être intégrées et présentées au prochain Conseil d'Administration en automne. Il rappelle que sera privilégié l'humide par rapport au sec, et que s'il y a

R

139

des priorités, elles pourraient être intégrées au regard d'enjeux financiers ou d'enjeux techniques.

M. LEMAY souligne qu'il faut présenter cela comme un banc d'essai.

M. JOURDAN reprend la présentation. Il présente les cibles 2 et 3.

Il présente les deux dossiers refusés :

● **2 dossiers de participations financières sont refusés.**

- Fédération de chasseurs
- Grégoire Nicolas Agriculteur

M. DEFLESSELLE demande des informations en ce qui concerne la restauration des terriils.

M. JOURDAN précise que sur les terriils se développe une faune et une flore particulière, le projet est de restaurer les milieux par des travaux classiques sur les milieux.

M. DUJARDIN intervient sur le dossier du courlis cendré, il indique que l'approche qui est faite du dossier n'est pas tout à fait correcte. Il indique que ce dossier n'est pas un plan national d'action, qu'il s'agit d'un plan national de gestion. Il mentionne que de ce fait, les financements de l'Etat sont totalement différents. Il précise que l'Etat participe à l'étude dans le cadre d'un Plan National d'Action, par contre pour un Plan National de Gestion, la participation de l'Etat est limitée à 20 000 € par an. Il souligne que la décision de la DREAL devrait mentionner qu'il s'agit d'un PNG et non d'un PNA.

M. JOURDAN indique que le dossier fait l'objet d'un avis défavorable de la DREAL au motif que celui-ci concerne une espèce déjà visée par le plan national d'action. Il indique que de ce fait l'Agence suit l'avis du comité de sélection pour émettre un avis défavorable sur le sujet.

M. DUJARDIN souhaite avoir des informations complémentaires en ce qui concerne une acquisition sur la commune d'Aubrechies. Il souhaite connaître s'il y a eu une estimation des domaines sur ce dossier. Il indique qu'au vu de la superficie de la parcelle, le prix semble élevé.

M. JOURDAN mentionne que le dossier d'Aubrechies fait partie des dossiers sur lesquels une alerte a été donnée sur l'estimation des domaines. Il confirme que concernant Aubrechies une étude domaniale a bien été faite. Il souligne que le dossier comporte bien une étude d'expertise immobilière qui n'a pas posé de problème au niveau de l'instruction. Il précise que le coût plafond de 20 000€/hectare est bien appliqué pour les terres agricoles et de 30 000 €/hectare sur les zones humides.

M. DUJARDIN indique que l'estimation des domaines était sur la totalité de la propriété. La fondation nationale pour la protection des habitats a acquis 90 % de la parcelle. Il mentionne que cependant le dossier ne concerne que des voiries.

M. JOURDAN précise que les espaces bâtis et les voiries sont exclus des enveloppes éligibles aux aides de l'Agence. Il rappelle que les estimations domaniales font bien la différence entre les espaces natures et les espaces bâtis, pour ne prendre en compte dans l'assiette éligible que les espaces de nature.

En conclusion, il est proposé à la présente Commission Permanente des Interventions :

- d'attribuer un financement à **5 projets**, pour un montant de **participation financière de 1,96 M€** au titre des initiatives pour la biodiversité;
- d'attribuer, **après décision du Conseil d'Administration** du 23 juin 2017 de porter le montant en faveur des actions de biodiversité de **2 M€ à 6,5 M€**, un financement à **43 projets** pour un montant de **3,07 M€**;
- de **reporter** à une prochaine Commission Permanente des Interventions le financement de **11 projets**, à hauteur d'un montant estimatif de **1,22 M€**;
- de **refuser** le financement de **2 dossiers** au titre du présent appel à projets pour un montant de **0,08 M€**.

La délibération « INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

(n°17-I-005)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Adoption à l'Unanimité.

Article 1 :

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. BARBIER (99975.00)**

Article 3 :

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. RAOULT en que président délégué du Syndicat Mixte (PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS)**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. DUJARDIN en que membre du Comité syndical (PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS)**

Article 4 :

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. DUJARDIN en que membre du CA de la Fédération des chasseurs (FEDERATION REG CHASSEURS HAUTS DE FRANCE)**

Article 2 (sous validation CA du 23-06-2017 – c.f. délibération n°17-A-..., 18577) :

N'a pas participé au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. FLAJOLET (30526.00) en tant que conseiller communautaire**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) lignes X243 pour 1 dossier : **M. DISSAUX (30559.00)**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : le représentant de **M. GUIMBAUD, M. ASSET (30594.00)**

Ne participe pas au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : **M. BARBIER (99973.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243,

pour 1 dossier : **M. RAOULT (30545.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243,
pour 1 dossier : **M. SKIERSKI (30626.00)**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1
dossier : **M. ROUSSEL (30702.00)**

Mme MARTIN présente les actions de communication liées à l'appel à initiatives biodiversité,
conformément au point de présentation.

Pas de remarque.

***La délibération « INITIATIVES DU BASSIN ARTOIS PICARDIE EN FAVEUR DE LA
BIODIVERSITE » (cf dossiers liés à l'article 2 de la délibération n°17-I-005, reçoit l'avis
favorable à l'unanimité de la CPI et transmis au CA du 23 juin 2017.***

(n°17-I-005)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Adoption à l'Unanimité.

Départ de M. FLAJOLET à 11h15

3.6. Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails
du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 256 215 €.**

- 30599.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 33710.00 COMMUNAUTE URBAINE ARRAS

Pas de remarque

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

Avec ses 2 dossiers

(n°17-I-006)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X244,
pour 1 dossier : **M. PATRIS (33710.00)**

3.7. Participations financières pour l'acquisition foncière des zones humides et maintien de la biodiversité

(ligne X245)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 84 250 €.**

- 99281.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME

Pas de remarque

La délibération « ACQUISITION FONCIERE DES ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE »

avec 1 dossier

(n°17-I-007)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.8. Participations financières pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau

(ligne X246)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.8. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 462 104 €.**

- 30681.00 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM
- 99348.00 SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 99748.00 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD

Pas de remarque.

La délibération « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU »

avec 3 dossiers

(n°17-I-008)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X246, pour 1 dossier : **M. SKIERSKI (99748.00)**

4 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

Mme VALLEE, en référence au point n°4.1 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements de la ligne X29 et ses sous lignes, et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

4.2. Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X29)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.1. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 233 064 €.**

- 12216.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 30624.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 99377.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS

Pas de remarque

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE»

avec 3 dossiers

(n°17-I-009)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : **M. FLAJOLET – Délégué AG SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys (1221601)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : **M. DISSAUX –SYMSAGEL (1221601)**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : **M. PATRIS (3062400)**

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements de la ligne X13 « épuration industrielle » et ses sous lignes, et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

5.1. Situation des engagements et participations financières, Epuration Industrielle

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.1. du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

• 12 dossiers de participations financières pour un montant de 5 805 319 €.

- 30533.00 FROMAGERIE SAINTE GODELEINE
- 30557.00 SOCIETE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES
- 30607.00 SN DECAP59
- 30613.00 LAMINES MARCHANDS EUROPEENS
- 30669.00 ONDULYS LILLE
- 30677.00 SARL DOMAINE DU MARQUENTERRE
- 99831.00 CAMPING LE GRAND LARGE
- 99843.00 ASSOCIATION STELLA MARIS
- 99921.00 ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE
- 99923.00 CANELIA
- 99925.00 SCI ETROPELED
- 99942.00 ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE

Remarques :

M. LEMAY s'assure qu'il y a bien des contrôles sur les dossiers afin qu'il n'y ait pas de problème en ce qui concerne la solvabilité des établissements.

M. VERHAEGHE confirme que les contrôles sont bien effectués.

M. LEMAY indique que l'on est à plus de 50 % du budget annuel sur cette ligne. Cela montre que les industriels continuent d'avancer au niveau de l'environnement.

M. RAOULT attire l'attention sur la situation financière de la société ARCELOR MITAL DUNKERQUE.

M. VERHAEGHE explique que l'avenir n'est jamais sûr et rappelle l'intervention assez importante pour Tioxide qui était une entreprise avec des ratio financiers corrects mais qui a été fermée par le groupe. Il indique que l'Agence est sur le point de récupérer la totalité de sa participation financière.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec ses 12 dossiers

(n°17-I-010)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**La délibération « OPERATION COLLECTIVE SUR LES ORQUES DE CAIX (80) ET
POTTE-MORCHAIN »**

(n°17-I-011)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 – EPURATION PUBLIQUE

Monsieur VALIN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements des lignes X110-113-115 « ouvrages d'épuration » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

6.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

6.2 – Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

• 2 dossiers de participations financières pour un montant de 697 980 €.

- 30634.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 99966.00 FRESNOY LE GRAND

M. BIZAIS fait la présentation des deux dossiers.

Pas de remarque.

**La délibération « PARTICIPATIONS A LA REALISATION DES OUVRAGES
D'EPURATION »**

avec ses 2 dossiers

(n°17-I-012)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**6.3 – Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie
(ligne X115)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

• 3 dossiers de participations financières pour un montant de 828 925 €.

- 30596.00 ASS DVLPT PROM TECH ALT
- 30635.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 99023.00 ABBEVILLE

Remarque :

M. LEMAY remarque que ses travaux sur l'eau pluviale représente un double objectif, l'amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel et la prévention des inondations.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»

avec ses 3 dossiers

(n°17-I-013)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**6.4 – Participations financières en faveur des réseaux d'assainissement
Situation des engagements
(ligne X120, 122, 123,124)**

Cf : tableau de situation des engagements en point n° 6.4 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

6.5 – PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● 8 dossiers de participations financières pour un montant de 894 000 €.

- 99962.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 99834.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 99835.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 99836.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 30546.00 SIVOM DE TRICOT
- 99932.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 99828.00 SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT-VAUDRICOURT
- 30629.00 SOMMEREUX

Pas de remarque :

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec ses 8 dossiers

(n°17-I-014)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120,
pour 1 dossier : **M. DISSAUX en tant que Vice-Président de la CAPSO (99962.00)**

6.6 – Participations financières en faveur de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

• 10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 399 935 €.

- 30608.00 LE CROTOY
- 30655.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 99211.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 99967.00 FRESNOY LE GRAND
- 30568.00 HAZEBROUCK
- 30642.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 30673.00 SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES
- 30658.00 SI ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE
- 10346.02 SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS
- 30667.00 SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT

Monsieur KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la ville d'HAZEBROUCK.

Remarques :

M. RAOULT demande la signification du SYMSAGEL.

M. KARPINSKI indique qu'il s'agit du syndicat d'eau qui gère le dossier énoncé ci-dessus, il s'agit du syndicat d'aménagement de la Lys.

M. RAOULT indique que l'on envoie en Belgique des eaux d'une qualité douteuse par la Lys. Il ne comprend pas pourquoi il a fallu 40 ans pour faire une étude. Il indique qu'il y a encore des dossiers lourds à traiter sur lesquels il faut avancer et évoque le cas de Solesme.

La délibération «REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

avec ses 10 dossiers

(n°17-I-015)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : **M. DETOURNAY (30642.00)**

6.7 – Participations financières dans le cadre de l'appel à projets raccordement au réseau public de collecte (RRPC) dans les communes ORQUE (ligne X123)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● 9 dossiers de participation financière pour un montant de 4 307 764 €.

- 30623.00 BEAUDEDUIT
- 30676.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 30692.00 CA DU SAINT QUENTINOIS
- 30674.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 30697.00 REGIE NOREADE
- 30698.00 REGIE NOREADE
- 30699.00 REGIE NOREADE
- 30688.00 SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE
- 30689.00 SI ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES

Mme VALLEE fait la présentation de la sous ligne correspondant au raccordement au réseau public de collecte. Elle précise que sur cette sous ligne, un appel à projet a été validé au Conseil d'Administration de février dans l'objectif de redynamiser la politique de raccordement. Elle indique que sur les dernières années l'engagement était inférieur à la dotation possible. Elle précise que cet appel à projet a pour objectif de relancer les raccordements dans les secteurs où la ressource est sensible autour de captages prioritaires.

La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE (RRPC) DANS LES COMMUNES ORQUE »

avec 9 dossiers

(n°17-I-016)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X123, pour 1 dossier : **M. PATRIS (30674.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X123, pour 1 dossier : **M. RAOULT (30697.00, 30698.00, 30699.00)**

7 – EAU POTABLE

M. VALIN en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la situation des engagements de la ligne X21, X23 et X25 « eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

7.2 – Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.2 du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 75 512,00 €.**

- 30579.00 LILLERS

Pas de remarque

La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»

avec 1 dossier

(n°17-I-017)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7.3 – Participations financières en faveur des études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.3 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 265 832,00 €.**

- 99790.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 99924.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 99726.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

Remarques :

M. ROUSSEL remarque que c'est la première fois que l'Agence travaille avec une ORQUE sur une prise d'eau de surface et indique que cela risque d'être beaucoup plus compliqué que dans les ORQUE sur les eaux souterraines. Il souligne que l'animateur qui sera responsable devra être bien encadré.

M. VALIN indique que l'Agence y veillera et indique qu'il sera vérifié que les objectifs soient bien atteints.

La délibération « ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE »

(n°17-I-018)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7.4 – Participations financières pour l'appel à projets sur l'organisation des compétences locales de l'eau (ligne X250)

P

h39

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.4 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 216 020,00 €, ligne X 250**

- 30701.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 30703.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 247 380,00 €, ligne X120**

- 30621.00 CA DU SAINT QUENTINOIS
- 30693.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES
- 30705.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

M. LEMAIRE fait la présentation du dossier concernant la communauté de communes du pays de Lumbres.

Remarques :

M. DEFLESSELLE demande confirmation sur le prix de l'eau.

M. LEMAIRE confirme que l'eau et l'assainissement sont bien en HT.

M. ROUSSEL demande si les projets seront présentés les uns à la suite des autres contrairement aux autres appels à projets. Il demande s'il y a une limite financière à cet appel à projet.

M. VALIN précise que l'appel à projets a une limite financière à 250 000 euros pour les études eau et 250 000 euros pour les sujets assainissement. Il mentionne que l'appel à projets est ouvert jusque la fin de l'année 2017. Il indique qu'il y aura une décision du conseil d'Administration pour la sélection.

M. DEFLESSELLE indique que certains attendent avant de faire la demande en fonction de l'évolution de la loi GEMAPI.

**La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'APPEL A PROJETS SUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (X250) »
(n°17-I-019)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**La délibération « PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'APPEL A PROJETS SUR L'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (X120) »
(n°17-I-020)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.5 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 559 250,00 €.**

- 30662.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 30602.00 SI ADDUCTION EAU BASSIN DE LAWE
- 99888.00 SIAEP DES VALLEE DES EVOISSONS ET DE LA POIX

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant le SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE.

Pas de remarque.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

(n°17-I-021)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant le SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE.

**7.6 – Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites
(ligne X252)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.6 du dossier de la CPI du 19 mai 2017) :

● **10 dossiers de participations financières pour un montant de 689 242 €.**

- 99907.00 AIRAINES
- 99436.00 CALAIS
- 30659.00 MONTREUIL
- 99970.00 SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE
- 98861.00 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES
- 97900.00 SIAEP DOMART EN PONTHEIU
- 99990.00 SIAEP PIERREPONT SUR AVRE
- 30560.00 SIAEP REGNAUVILLE
- 12142.00 SIAEP DE LA BIMOISE
- 99968.00 SIEPA REGION DE MACHY

Pas de remarque.

La délibération « ECONOMIE D'EAU ET RECHERCHE DE FUTES »
(n°17-I-022)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

8 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

M. VALIN en référence au point n°8 du dossier de séance de la CPI du 19 mai 2017, présente la

V

139

situation des engagements de la ligne X18 et X152 et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

8.1 - Situation des engagements (ligne X23)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°8.1 du dossier de la CPI du 19 mai 2017.

8.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°8.2 du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● 9 dossiers de participations financières pour un montant de 652 382,00 €.

- 30558.00 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- 30683.00 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- 99806.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 99979.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 99980.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 99918.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 99978.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 30563.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 33762.00 SI EAUPOTABLE DU SANTERRE

Pas de remarque

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES » (n°17-I-023)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 4 dossiers : **M. ROUSSEL (99979.00, 99980.00, 30558.00, 30683.00)**

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 2 dossiers : **M. FAICT (99918.00, 99978.00)**

8.3 – Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°8.3 du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 53 083,00 €.

- 99754.00 SYND MIXTE PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT (18603)

Pas de remarque.

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET
L'AGROFORESTERIE - SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGION SCARPE
ESCAUT »
(n°17-I-024)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 27 475,00 €.

- 99753.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (18605)

Pas de remarque.

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET
L'AGROFORESTERIE – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE »
(n°17-I-025)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X185,
pour 1 dossier : **M. DETOURNAY (99753.00)**

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 38 777,00 €.

- 99737.00 A PRO BIO (18601)

Pas de remarque

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET
L'AGROFORESTERIE – A PRO BIO »
(n°17-I-026)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 215 163 €.

- 99743.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Pas de remarque

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET
L'AGROFORESTERIE »
(n°17-I-027)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne
X185, pour 1 dossier : **M. RAOULT (99743.00) en que président délégué du Syndicat
Mixte**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X185,
pour 1 dossier : **M. DUJARDIN (99743.00) en que membre du Comité syndical**

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 176 250 €.

l

134

- 99745.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Pas de remarque

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE – CAPS ET MARAIS D'OPALE »
(n°17-I-028)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

● **7 dossiers de participations financières pour un montant de 688 570 €.**

- 99734.00 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- 99736.00 A PRO BIO
- 99738.00 MARCHE DE PHALEMPIN
- 99750.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
- 99755.00 GABNOR
- 99764.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 99832.00 L'AIR DES PICHOU LIS

Remarques :

M. VALIN informe qu'est remise sur table une modification de délibération, car NORABIO a fait part depuis la constitution des dossiers qu'il souhaitait ajourner le projet qui va être retravaillé avec l'Agence.

***La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROFORESTERIE – VERSION MODIFIEE REMISE SUR TABLE »
(cf : annexe au PV)
(n°17-I-030)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

● **3 dossiers de participations financières refusés.**

- 99758.00 THIERRY BAILLET
- 99752.00 ABP
- Pas de num de dossier AFIP

Remarque :

Mme LACOMBLEZ se félicite qu'un établissement de formation soit partenaire sur un projet d'agriculture biologique et une maison familiale et rurale. Elle précise que si l'on veut travailler sur le long terme, il est important d'associer dans les projets des établissements de formation et particulièrement de formations agricoles. Elle souligne rester à disposition pour informer sur les possibilités de partenariat.

M. BARBIER souhaite avoir des précisions par rapport aux projets bio territoriaux qui font l'objet de proratisation, par rapport aux pourcentages de territoires qui sont classés sur les territoires à enjeux eau potable. Il souhaite savoir si le taux de proratisation est vraiment pertinent.

M. CAPELLE indique qu'il est demandé aux territoires de donner la part qui est à enjeux eau afin d'affiner au mieux la proratisation.

M. VALIN souligne que les aides à la bio ne sont possibles que sur les zones à enjeux eau.

h

h

M. LEMAY mentionne que cela permet de rattraper le retard que l'on a sur les autres bassins.

Mme LACOMBLEZ indique qu'à l'échelle de la région, l'agriculture biologique représente moins de 1 % des surfaces de notre région. Elle mentionne une étude sur les œufs bio qui montre une complémentarité entre une production animale et des productions végétales qui doivent être bio pour pouvoir alimenter la filière volaille.

**La délibération « SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET
L'AGROFORESTERIE –DOSSIERS REFUSES- »
(n°17-I-029)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

8.4 – Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°8.4 du dossier de la CPI du 19 mai 2016) :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 381 375,00 €.**

- 30625.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 30606.00 SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- 11364.02 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

Pas de remarque.

**La délibération « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »
(n°17-I-031)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X187,
pour 1 dossier : **M. ROUSSEL (30625.00)**

M. LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h40.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Bertrand GALTIER

ANNEXE

Version modifiée remise sur table



Agence de l'Eau Artois Picardie

Vincent CAPPELLE

200, rue marceline

59508 DOUAI

Le 12 mai 2017

Objet : Modification de la demande de financement pour instruction en septembre

Monsieur,

La coopérative Norabio a déposé un dossier de financement auprès de l'AEAP en novembre 2016 dans le cadre du dernier **Appel à Projet AGRIBIO** en tant que porteur d'un projet ayant pour objectif de mettre en place des outils post-récolte, financer un outil informatique de gestion des flux et des missions de développement.

Notre projet a très récemment évolué de sorte que les investissements prévus en outils post-récolte seront finalement portés par une structure partenaire, la CUMA BIOTERRITOIRES. Dans ce cadre, nous avons déposé un dossier pour le 15ème appel à projet Fond Avenir Bio de l'Agence Bio spécifiant ce partenariat et les investissements des deux acteurs, Norabio et la Cuma ainsi que l'AEAP en Cofinancement.

Etant donné cette modification, qui se justifie par la motivation des producteurs adhérents à investir directement dans le projet, nous sollicitons de votre bienveillance un report d'étude de notre demande de financement de l'AEAP pour une instruction du dossier mis à jour en septembre.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales.

**Le président,
Mathieu LANCERY**

Coopérative NorABio

Agrément n° 2732 – CMNE : 15629 02626 00032530845 29 - RCS Lille

SIRET : 429 755 879 00013 – APE : 513A – TVA : FR06 429 755 879

Zone de la Houssoye – Rue Calmette 59280 BOIS-GRENIER

Tél : 03 61 58 41 60 – Fax : 03 20 32 48 64 – mail : contact@norabio.fr

**DELIBERATION N° 17-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)**

TITRE : SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 28 février 2017,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 17-A-004 du Conseil d'Administration du 28 février 2017 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et vu la décision du directeur du 9 février 2017 de report ligne à ligne des autorisations de programme 2016 non consommées sur 2017 suite à l'adaptation n°16-13 du Xème Programme d'intervention du 21 novembre 2016,
- Vu la délibération n° 17-A-006 du Conseil d'Administration du 28 février 2017 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 8.3.7 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 19 Mai 2017,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	688 570,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	688 570,00 €

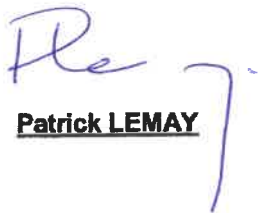
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

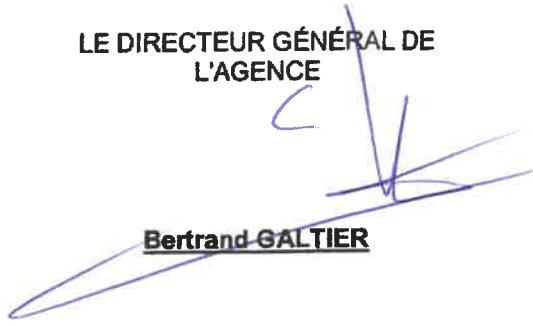
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X185.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Bertrand GALTIER

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 17-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS (PROJET)

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
99734.00	AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES	VivLeBio : Maîtrise des VIVaces et insertion de LEGumes de plein champ dans les systèmes de grande culture Biologiques	Région Hauts-de-France	TTC	858 085	858 085	858 085		S	26,9	230 824	
99736.00	A PRO BIO	Structuration de la filière œuf bio régionale	Région Hauts-de-France	TTC	11 682	11 682	11 682		S	70	8 177	
99738.00	MARCHE DE PHALEMPIN	Mise en place d'un outil de stockage en potimarrons issus de l'agriculture biologique	Violaines	HT	168 181	168 181	168 181		S	40	60 712	
									S	70	11 480	
99750.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS	Appui au développement de l'agriculture biologique et à la protection de la ressource en eau en Pays Solesmois	Communauté de Communes du Pays Solesmois (15 communes)	TTC	165 567	165 567	165 567		S	70	115 896	
99755.00	GABNOR	Etude de faisabilité économique et technique de création d'une filière betterave sucrière biologique	Région Hauts-de-France	HT	28 502	28 502	28 502		S	70	19 951	
99764.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	BIOCAD: Plan de développement bio territorial 2017	35 communes de la CAD, ORQUE Escrebleux, ORQUE de Férin. Soit 52 communes	TTC	155 515	155 515	155 515		S	70	108 860	
99832.00	L'AIR DES PICHOUIS	Expérimentation d'un projet de maraîchage agroécologique et permaculturel	Gondecourt	HT	189 529	189 529	189 529		S	70	132 670	
TOTAL					1 577 061,00	1 577 061,00	1 577 061,00				688 570,00	

18806

* S : Subvention

